

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 6 juillet 2021 à 20h00 en présentiel. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers Messieurs Michel Bonneville, Mark Handschin, Jean-Charles Fournier, Francis Lamarre et Michel Morin ainsi que Madame Édith Lamoureux.

Également présente : Madame Joance Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim et Monsieur Jean Vasseur, professionnel en urbanisme.

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1^{ER} ET 22 JUIN 2021**
4. **AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
 - 4.1 **DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**
5. **LOISIRS ET CULTURE**
 - a) Demande de gratuité pour la location du centre communautaire par la Fabrique de Saint-Sébastien – 59^e souper paroissial annuel du 2 octobre 2021
6. **PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**
 - a) Autorisation de dépense pour l'achat d'un nouveau défibrillateur cardiaque
7. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - a) Demande d'appui pour la CPTAQ pour Énergir
 - b) Demande de dérogation mineure pour 121, rue Campbell
 - c) Demande de dérogation mineure pour le 1006, rang des Dussault
 - d) Mode de répartition pour les travaux de nettoyage de la branche 4 du cours d'eau Labonté
 - e) Avis de motion et présentation du règlement 516 relatif à la taxation des contribuables bénéficiaires dans les travaux d'entretien des branches 34 et 35 de la rivière du Sud
 - f) Suspension du permis obligatoire pour les ventes-débarras/ventes de garage saison 2021
8. **HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
 - a) Adoption du règlement 515 relatif à l'utilisation de l'eau potable
 - b) Octroi de contrat pour la surveillance des travaux du rang Sainte-Marie
 - c) Octroi de contrat pour le contrôle des matériaux pour les travaux du rang Sainte-Marie
9. **FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**
 - a) Appui à la municipalité de St-Félix-de-Dalquier
 - b) Appui à la Fédération québécoise des municipalités
 - c) Autorisation de dépense pour une licence de Microsoft Office Home & Business
 - d) Adoption de la convention collective 2021-2025
10. **VARIA**
 - a) Nouvel inspecteur municipal de la firme Gestim Inc. – Alexandre Henry
 - b) Fermeture temporaire d'un tronçon de la route 202 entre Pike-River et Saint-Sébastien

11. **COURRIER**

- a) Compo-Haut-Richelieu - Analyse de la demande de changement de fréquence pour la collecte de matières recyclables
- b) Fabrique de Saint-Sébastien - Demande de respect au cimetière de l'église de Saint-Sébastien
- c) Cour municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu - Remise des frais de constats : 1 474.00\$
- d) Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville – avis de non renouvellement de l'entente intermunicipale pour l'aréna de Bedford
- e) Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville – résolution confirmant leur intention de continuer d'offrir les services de TPI pour 2022
- f) MRC du Haut-Richelieu – Contribution financière pour la conception du cahier « Vie de quartier/ruralité » du journal *Le Canada Français*.

12. **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : _____ H _____**

1. OUVERTURE

M. Martin Thibert, maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

2021-07-114 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de débiter cette assemblée à 20h00. **ADOPTÉE.**

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Michel Morin mentionne qu'il fera une demande pour un comité plénier au point 9d.

2021-07-115 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. **ADOPTÉE.**

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 1^{ER} ET 22 JUIN 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE :

2021-07-116 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter les procès-verbaux des séances du 1^{er} et 22 juin 2021. **ADOPTÉE.**

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

COMPTES COURANTS
***** AU 6 JUILLET 2021 *****

DÉPARTEMENT TI INC.	ANTI-VIRUS X4 (3 ANS) + SOUTIEN TECH	676,01
CAIN LAMARRE S. E. N. C. R. L.	SERV. PROF (MULTIPLES DOSSIERS)	16 883,21
ÉDITIONS JURIDIQUES FD INC.	ACCES ANNUEL LM SERV. NUMÉRIQUE	123,31
L'HOMME ET FILS INC.	EAU	- 6,31
L'HOMME ET FILS INC.	EAU	5,69
L'HOMME ET FILS INC.	TIMBRES	24,88
PAPETERIE COWANSVILLE IN	PAPIER + GEL ASSAINISSANT	292,08
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
CHAUFFAGE P. GOSSELIN INC.	ENTRETIEN CHAU. CASERNE	428,17
ARÉO-FEU	DÉTECTEUR 4GAZ	883,88
HYGIÈNE DU MILIEU - TRANSPORT - VOIRIE		
MRC DU HAUT-RICHELIEU	RIV. DU SUD BR. 34 ET 35	1 479,28
L'HOMME ET FILS INC.	CABLE	44,84
L'HOMME ET FILS INC.	QUAINCAILLERIE SIGNALISATION	36,05
MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE	USEP - 1ER TRIMESTRE 2021	5 622,56
J.A. BEAUDOIN CONSTRUCTION LTÉE	NIVELEUSE + ROULEAU MTÉE LAMOUREUX	1 540,67
MUNICIPALITÉ VENISE-EN-QUÉBEC	DÉNEIG. MTÉE ROY 2020-2021	998,00
ANDRÉ MÉTHÉ TRANSPORT INC.	POUSSIÈRE DE ROCHE	413,91
ANDRÉ MÉTHÉ TRANSPORT INC.	TEMPS PÉPINE BONHOMME EAU	229,95
J.L.M. INC.	BALAYAGE DES RUES 2021	459,90
LOISIRS ET CULTURE		
L'HOMME ET FILS INC.	ATTACHE CABLE ET MOUSSE SOCCER	29,04
L'HOMME ET FILS INC.	LAME METAL BUTS SOCCER	16,07
L'HOMME ET FILS INC.	CORROSTOP BUTS SOCCER	60,93
L'HOMME ET FILS INC.	ANCRAGE BALANÇOIRE	- 7,15
L'HOMME ET FILS INC.	MANILLE D'ANCRAGE	40,47
L'HOMME ET FILS INC.	MOTOCULTEUR LOCATION	34,49
L'HOMME ET FILS INC.	MÉLANGE TOUT USAGE TERRE	109,12
SERRES ET PÉPINIÈRE CHAMPLAIN	3 POTS PARC/CASERNE	132,22
SERRES ET PÉPINIÈRE CHAMPLAIN	AMÉNAG. STATIONNEMENT ÉGLISE/ÉCOLE	229,95
L'HOMME PATRICIA	CAMP DE JOUR 2021 MARIE-ALEX	84,01
BOGEMANS, AUDREY	CAMP DE JOUR ADRIEL ET DEX 2021	212,28
SÉPUL JACQUELINE	SUBV.ACT. TAEKWONDO (2)	72,43
OAKES JOANIE	CAMP DE JOUR ABIGAEL ET LORÉLIE 2021	93,48
	TOTAL	31 243,42

2021-07-117 Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par M. Michel Morin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 31 243,42\$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés. ADOPTÉE.

4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

Dépenses incompressibles – Règlement 413

SALAIRE DES ÉLUS	JUILLET 2021	3 356,55
SALAIRE DES EMPLOYÉS	ADMIN, VOIRIE ET PARC - JUIN 2021	7 579,34
GARAGE YVES ST-LAURENT	ESSENCE	144,00
ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU JUIN 2021	94,56
GESTIM INC.	SERV.INSPECTION JUIN 2021	964,36
FINANCIÈRE MANUVIE	ASSUR-COLLECTIVE JUILLET 2021	1 152,17

HYDRO-QUÉBEC	CASERNE ET BIBLIOTHÈQUE	218,77
HYDRO-QUÉBEC	LUMIÈRES DE RUES	342,82
HYDRO-QUÉBEC	CENTRE COMMUNAUTAIRE	409,20
HYDRO-QUÉBEC	ENSEIGNE NUMÉRIQUE	78,05
MINISTRE DU REVENU DU QU	DAS JUIN 2021	4 767,36
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA	DAS JUIN 2021	1 678,47
FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	REMISES JUIN 2021	250,00
MRC DU HAUT-RICHELIEU	GMR JUILLET2021	6 605,55
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA	RETENUE SUR SALAIRE	323,27
	TOTAL	27 964,47

PAR RÉOLUTION		
RÉGIE I.A.E.P.H.V.	QUOTE-PART JUILLET 2021	15 114,00
MRC DU HAUT-RICHELIEU	QP-ADMIN JULLET	47 126,85
MRC DU HAUT-RICHELIEU	QP DIGUES & STATIONS POMPAGE	20 714,93
ANDRÉ PARIS INC.	FAUCHAGE LEVÉES CHEMINS 1/2	1 086,51
CERH	QUOTE-PART 2021 2/2	353,50
ANDRÉ MÉTHÉ TRANSPORT INC.	MTÉE LAMOUREUX TRAVAUX	4 402,28
SIGNALISATION KALITEC INC.	SILHOUETTES RIGIDES	747,34
	TOTAL	89 545,41

5. LOISIRS ET CULTURE

- A) DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LA LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE PAR LA FABRIQUE DE SAINT-SÉBASTIEN – 59^E SOUPER PAROISSIAL ANNUEL DU 2 OCTOBRE 2021

2021-07-118 Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la gratuité de la salle du Centre communautaire pour le 59^e souper paroissial annuel de la Fabrique de Saint-Sébastien qui aura lieu le 2 octobre 2021 sous forme de repas pour emporter dû à la pandémie. **ADOPTÉE.**

6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

- A) AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'UN NOUVEAU DÉFIBRILLATEUR CARDIAQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sébastien a reçu un avis disant que le modèle de défibrillateur présent au centre communautaire est discontinué par le manufacturier et que les batteries ainsi que les électrodes ne seront plus disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le fabricant du défibrillateur offre la possibilité de racheter le défibrillateur de la municipalité si nous faisons l'acquisition d'un nouvel appareil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire maintenir la présence d'un défibrillateur cardiaque au centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

2021-07-119 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil municipal autorise une dépense de 1 799.00\$ moins la déduction de 200.00\$ pour le rachat de l'ancien appareil soit 1 599.00\$ plus taxes pour un défibrillateur modèle CR-2. **ADOPTÉE.**

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

A) DEMANDE D'APPUI POUR LA CPTAQ POUR ÉNERGIR

CONSIDÉRANT QU'Énergir désire ajouter de nouvelles conduites à son réseau actuel dont un tronçon de 1.75 km le long du rang des Dussault afin de réaliser un bouclage pour son projet désigné sous le nom de *Projet d'extension de réseau gazier Saint-Alexandre*;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par le Groupe Conseil UDA inc. pour le demandeur soit Énergir S. E. C., pour une utilisation à d'autres fins qu'agricoles d'une partie du lot 4 776 639, tel que documenté par Mme Josée Bédard;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à obtenir une autorisation afin d'installer une conduite qui sera majoritairement localisée dans l'emprise de la route, ce qui nécessite une servitude permanente sur le lot visé par manque d'espace dans l'emprise de la route d'une superficie correspondant à 5 mètres de largeur sur 50 mètres de longueur soit 0.025 hectare;

CONSIDÉRANT QUE le lieu visé par la demande se situe dans la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT QUE le lieu visé par la demande ne modifie aucunement le potentiel agricole des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE la partie du lot visé est utilisée de façon résidentielle ornementale (haie et arbres);

CONSIDÉRANT QUE le projet n'entraîne aucune nouvelle contrainte concernant l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale;

CONSIDÉRANT QU'aucun autre emplacement ne peut être utilisé pour réduire les contraintes sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'a aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est conforme aux règlements de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'aura aucun impact sur le développement des activités agricoles;

EN CONSÉQUENCE :

2021-07-120 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal de Saint-Sébastien mentionne que la présente demande respecte le règlement municipal. **ADOPTÉE.**

B) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR 121, RUE CAMPBELL

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par le demandeur et propriétaire Monsieur Yvan Campbell pour l'agrandissement d'un bâtiment principal en deçà de la distance

minimale exigée d'une limite de propriété sur le lot 4 776 593 correspondant à l'adresse civique 121, rue Campbell;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public et une assemblée de consultation étaient mis à la disposition des citoyens qui voulaient se prononcer sur ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but d'agrandir le bâtiment principal à 0,51 mètres de la limite alors que la norme applicable est de 3 mètres :

CONSIDÉRANT QU'UN accord a été passé entre le demandeur et le propriétaire de la propriété voisine à propos de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance du présent dossier et ont recommandé son approbation auprès du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

2021-07-121 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la demande de dérogation mineure relative à l'agrandissement du bâtiment principal à 0,51 mètre de la limite de propriété. **ADOPTÉE.**

C) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1006, RANG DES DUSSAULT

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par le demandeur et propriétaire Monsieur Paul Steidle pour l'implantation d'une remise agricole en deçà de la distance minimale exigée d'un cours d'eau sur le lot 4 776 476 correspondant à l'adresse civique 1006, rang des Dussault;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public et une assemblée de consultation étaient mis à la disposition des citoyens qui voulaient se prononcer sur ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de construire un bâtiment agricole à 10 mètres d'un cours d'eau alors que la norme applicable est de 15 mètres selon le règlement municipal;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance du présent dossier et ont recommandé son approbation auprès du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

2021-07-122 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la demande de dérogation mineure relative à l'implantation d'un bâtiment agricole à 10 mètres d'un cours d'eau. **ADOPTÉE.**

D) MODE DE RÉPARTITION POUR LES TRAVAUX DE NETTOYAGE DE LA BRANCHE 4 DU COURS D'EAU LABONTÉ

CONSIDÉRANT la municipalité a fait une demande de travaux de nettoyage pour la branche 4 du cours d'eau Labonté;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire connaître notre mode de répartition des frais pour les travaux;

EN CONSÉQUENCE :

2021-07-123 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les frais pour les travaux de nettoyage de la branche 4 du cours d'eau Labonté soit répartis par sous-bassin versant. ADOPTÉE.

E) AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 516 RELATIF À LA TAXATION DES CONTRIBUABLES BÉNÉFICIAIRES DANS LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BRANCHES 34 ET 35 DE LA RIVIÈRE DU SUD

Avis de motion est donné par la conseillère Édith Lamoureux

que le projet de règlement 516 portant sur les travaux d'entretien et de nettoyage des branches 34 et 35 de la Rivière du Sud est déposé.

F) SUSPENSION DU PERMIS OBLIGATOIRE POUR LES VENTES-DÉBARRAS/VENTES DE GARAGE SAISON 2021

2021-07-124 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité de Saint-Sébastien suspende l'obligation de se pourvoir d'un permis pour effectuer une vente-débaras pour l'année 2021;

QUE la municipalité rappelle aux citoyens qu'il est de leur responsabilité de faire appliquer les mesures sanitaires du Gouvernement sur leur propriété. ADOPTÉE.

8. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) ADOPTION DU RÈGLEMENT 515 RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

2021-07-125 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement 515 relatif à l'utilisation de l'eau potable soit adopté tel que présenté. ADOPTÉE.

B) OCTROI DE CONTRAT POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DU RANG SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE la soumission pour la surveillance des travaux de réfection de ponceau et de pavage dans le rang Sainte-Marie a été reçue en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE le résultat fut celui-ci;

CIMA +

20 700.00 \$ (taxes en sus)

EN CONSÉQUENCE :

2021-07-126 Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le contrat pour la surveillance des travaux soit confié à CIMA +., conformément à sa soumission reçue le 5 juillet 2021 au montant de 20 700\$ (taxes en sus). ADOPTÉE.

C) OCTROI DE CONTRAT POUR LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DU RANG SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE la soumission 215058 pour le contrôle des matériaux dans le cadre des travaux de réfection de ponceau et de pavage dans le rang Sainte-Marie a été reçue au bureau municipal en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE le résultat fut celui-ci;

Groupe ABS

15 766.41\$ (taxes incluses)

EN CONSÉQUENCE :

2021-07-127 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le contrat pour le contrôle des matériaux soit confié au Groupe ABS, conformément à sa soumission reçue le 5 juillet 2021 au montant de 15 766.41\$ (taxes incluses). **ADOPTÉE.**

9. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

A) APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE ST-FÉLIX-DE-DALQUIER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sébastien a reçu une lettre de la municipalité de St-Félix-de-Dalquier invitant les autres municipalités du Québec à les soutenir dans leur demande au gouvernement au sujet de la mise en place de moyens dissuasifs contre l'intimidation et la diffamation sur les réseaux sociaux;

CONSIDÉRANT QUE des élections générales municipales auront lieu en novembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE les réseaux sociaux sont de plus en plus utilisés en politique;

CONSIDÉRANT QUE les élus de Saint-Sébastien sont également d'avis que l'intimidation, la violence verbale, la diffamation peuvent nuire à l'intégrité, l'honneur ou réputation d'un élu ou à l'intérêt citoyen à en devenir un;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'infraction est rarement puni;

EN CONSÉQUENCE :

2021-07-128 Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'appuyer la demande de la municipalité de St-Félix-de-Dalquier concernant la mise en place de moyens dissuasifs contre l'intimidation et la diffamation sur les réseaux sociaux. **ADOPTÉE.**

B) APPUI À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

EN CONSÉQUENCE :

2021-07-129 Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité de Saint-Sébastien joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

QUE la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

QUE la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M^{me} Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM. ADOPTÉE.

C) AUTORISATION DE DÉPENSE POUR UNE LICENCE DE MICROSOFT OFFICE HOME & BUSINESS

2021-07-130 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la dépense de 367.33\$ (taxes incluses) pour l'achat d'une licence de Microsoft Office pour l'ordinateur de la voirie. ADOPTÉE.

D) ADOPTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE 2021-2025

2021-07-131 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'interrompre l'assemblée régulière et d'ouvrir un comité plénier à 20h52. ADOPTÉE.

2021-07-132 Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de fermer le comité plénier et de revenir à l'assemblée régulière à 21h14. ADOPTÉE.

CONSIDÉRANT QU'une convention collective pour les employés de la municipalité de Saint-Sébastien a été négociée entre les représentants du conseil municipal, Me Gaulin, avocat de la municipalité et le syndicat Unifor suite à la demande d'accréditation syndicale acceptée par le TAT le 22 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal valide la convention collective pour les années 2021 à 2025 telle que présentée lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'une première lettre d'entente pour le retour au travail du responsable à la maintenance et à la conciergerie fait partie intégrante de la présente convention collective;

EN CONSÉQUENCE :

2021-07-133 Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyée par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal adopte la convention collective ainsi que la lettre d'entente numéro 1;

QUE l'entrée en vigueur de la convention collective et de la lettre d'entente numéro 1 soit rétroactive au 1^{er} juillet 2021;

QUE le conseil municipal autorise le maire, Martin Thibert, la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Joance Martin et l'avocat de la municipalité, Me Charles Gaulin à signer pour et au nom de la municipalité les documents ci-haut mentionnés. **ADOPTÉE.**

10. VARIA

A) NOUVEL INSPECTEUR MUNICIPAL DE LA FIRME GESTIM INC. – ALEXANDRE HENRY

2021-07-134 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter M. Alexandre Henry en tant qu'inspecteur de la firme GESTIM inc. **ADOPTÉE.**

B) FERMETURE TEMPORAIRE D'UN TRONÇON DE LA ROUTE 202 ENTRE PIKE-RIVER ET SAINT-SÉBASTIEN

La directrice générale par intérim mentionne qu'une portion de la route 202 sera fermée à la circulation pour quelques semaines. Une partie du chemin de détour sera à Saint-Sébastien. Le communiqué du MTQ est disponible sur le site Internet de la municipalité ainsi que sur la page Facebook.

11. COURRIER

A) COMPO-HAUT-RICHELIEU - ANALYSE DE LA DEMANDE DE CHANGEMENT DE FRÉQUENCE POUR LA COLLECTE DE MATIÈRES RECYCLABLES

M. le maire explique le résultat de l'analyse de la demande de changement de fréquence pour la collecte de matières recyclables. Le document d'analyse est disponible sur le site Internet de Compo-Haut-Richelieu.

B) FABRIQUE DE SAINT-SÉBASTIEN - DEMANDE DE RESPECT AU CIMETIÈRE DE L'ÉGLISE DE SAINT-SÉBASTIEN

La directrice générale par intérim effectue la lecture d'un message de la présidente de la Fabrique concernant la circulation automobile dans le cimetière.

C) COUR MUNICIPALE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU - REMISE DES FRAIS DE CONSTATS : 1 474.00\$

La directrice générale par intérim informe avoir reçu un chèque de 1 474.00\$ pour les amendes de janvier, février et mars 2021.

D) MUNICIPALITÉ DE SAINT-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE – AVIS DE NON RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR L'ARÉNA DE BEDFORD

Le conseil municipal confirme la réception de la résolution de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville concernant l'entente intermunicipale pour l'aréna de Bedford.

E) RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE – RÉSOLUTION CONFIRMANT LEUR INTENTION DE CONTINUER D'OFFRIR LES SERVICES DE TPI POUR 2022

La directrice générale par intérim avise que la régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville continuera les services de TPI pour 2022. Une offre de service suivra.

F) MRC DU HAUT-RICHELIEU – CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA CONCEPTION DU CAHIER « VIE DE QUARTIER/RURALITÉ » DU JOURNAL *LE CANADA FRANÇAIS*.

La directrice générale par intérim informe la réception de la résolution de la MRC du Haut-Richelieu concernant la contribution financière pour la conception du cahier *Vie de Quartier/Ruralité* du journal *Le Canada Français*.

12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Les élus répondent aux questions posées par les citoyens dans la salle. La directrice générale par intérim n'a reçu aucune question par voie électronique.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-07-135 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 22h18. **ADOPTÉE.**

Martin Thibert,
Maire

Joance Martin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière par
intérim